

Image not found or type unknown



Charges edf incomprise par locataire

Par **tiago**, le **10/08/2009** à **12:17**

Bonjour, je loue une maison partagée en 2 locations, le propriétaire vient de nous envoyer les charges EDF qui sont de 3600€. Il nous réclame 1/3 de la consommation totale car il estime que ce mode de calcul est le mieux adapté. Le problème c'est que les locataires ont un sous-compteur électrique "pose d'un sous-compteur" bien stipulé dans le bail, il ne veut pas en prendre compte car soit disant il n'a pas relevé les compteurs. A-t-il le droit de nous faire payer 1/3 alors qu'il y a une preuve de notre consommation, le sous-compteur? Merci pour vos réponses